

NEWSLETTER

Le SiAVEz-vous ?



Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère



BILAN ÉTIAGE 2025 & JOURNÉE RÉSEAU ACORDE

GEMAPI

Le bilan de l'étiage 2025 a été présenté par la Préfecture de la Corrèze le 27 janvier dernier, réunion à laquelle a assisté le SIAV.

Ce 31 mars, le SIAV a accueilli la réunion du réseau ACORDE organisée par EPIDOR, chaque année pour la partie Dordogne amont. L'occasion d'évaluer l'étiage 2025, de partager les analyses et techniques et de tester le jeu AQUI L'AQUA.

JOURNÉE DES ZONES HUMIDES

GEMAPI

Le 2 février, le SIAV a célébré la **journee mondiale des zones humides** lors de l'inauguration du projet de restauration des mares avec la mairie de Charrier-Ferrière, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, les élus du SIAV, des élus de la Mairie de Saint Pantaléon de Larche, de Saint-Sornin-Lavolps et de la Ville de Brive ainsi que l'Oasis des Ages.



ATTENUATION DE L'ÉTIAGE

GEMAPI

Dans le cadre du programme d'actions 2025-2030 du PDGE, le Département porte plusieurs actions, dont une étude de pré-faisabilité de l'atténuation des étiages sur des bassins subissant des étiages sévères. Le SIAV a participé à la réunion le 16 janvier à ce sujet.



CLE

GEMAPI

Le SIAV a participé aux réunions du 16 et 22 janvier dernier de la CLE du SAGE pendant lesquelles l'adoption de la stratégie du SAGE à la CLE a été validée. L'année 2026 sera consacrée à la phase d'écriture des documents du SAGE.

ECLUSEE

GEMAPI

Le 26 janvier, le SIAV a participé au comité technique concernant la convention « écluses » pour établir le bilan 2025 et évaluer les attentes en 2026.

AMBROISIE

GEMAPI

Le 26 janvier à Tulle, le SIAV a participé au groupe de travail des collectivités territoriales concernant la lutte contre la prolifération des ambrosies. Cette réunion a permis de dresser le bilan 2025, de suivre les indicateurs et définir les perspectives pour 2026.

Zoom sur

RÔLE DU PRÉSIDENT ET DÉLÉGUÉS DU SIAV



Elus de la mandature 2020-2026 au SIAV

La GEMAPI est la **principale compétence** du SIAV. Elle est la conséquence de l'application de la réglementation européenne **Directive Cadre sur l'Eau** et est obligatoire depuis 2018 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI).



Les EPCI ont le choix entre exercer en **interne** ou **transférer** cette compétence à un syndicat gestionnaires des milieux aquatiques. Chez nous, l'agglomération du bassin de Brive (CABB) a confié au SIAV uniquement la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et a conservé la Prévention Inondation (PI) ; la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche l'a transféré entièrement alors que la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour a transféré seulement pour la partie concernée par le bassin de la Vézère et Tulle Agglo pour deux communes historiquement rattachées au SIAV.

L'objectif du SIAV ?

Mener une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant de la Vézère corrézienne composé d'un cours d'eau principal et de ses affluents sur son périmètre d'actions.

SALON DE L'ORIENTATION

GEMAPI

Mi-janvier Mathias et Coraline, agents du SIAV, étaient présents au Salon de l'orientation de la Ville de Brive « Ton avenir en main II ». L'occasion pour eux d'échanger sur leurs métiers avec 1 135 élèves issus de 11 collèges.



ATELIER BASSIN DE LA DORDOGNE

GEMAPI



Dans le cadre du projet européen Interreg Sudoe TARGET souhaitant élaborer et expérimenter une méthode de planification de la gestion de la pénurie en eau, axée sur la mobilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux de pluie), le bassin versant de la Dordogne est un territoire test. Par le biais d'EPIDOR, partenaire du projet, le SIAV alimente les connaissances techniques du territoire et a participé à l'atelier du 15 janvier dernier.



MODIFICATION DES STATUTS

ADMINISTRATION

L'application des nouveaux statuts du SIAV prendra effet lors de la prochaine mandature des élus du syndicat. L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SIAV a été signé le 6 mars 2026.

TRAVAUX RIPISYLVE

GEMAPI

Dans le cadre de la prévention des inondations, le SIAV est intervenu sur :

- la **Corrèze**
- le **Maumont**
- le **Rieux Tort**
- la **Vézère** au Saillant
- la **Loyre** au stade d'Objat
- la **Roanne**

Dans le cadre de travaux complémentaires à la GEMAPI, le SIAV est intervenu à Objat, le long de la **Loyre** au niveau du plan d'eau ainsi qu'au **Planchetorte** au niveau du golf de Brive.



SUIVI DES INONDATIONS

GEMAPI

Lors des crues de février, le SIAV a suivi l'évolution des cours d'eau lors de 3 journées :

- 9 février
- 12 février
- 16 février

En période de hautes eaux, à la station de Larche, une **crue vicennale** est de l'ordre de 560 m³/s avec une hauteur de 3,9 m. Le 12 février 2026 à 22h50, la Vézère a atteint **582 m³/s** son débit le plus élevé pour cette crue de début d'année avec 3,98m de haut.

Un **test d'informations des mairies** a été réalisé avec les élus et les services techniques de Saint-Viance, St-Pantaléon-de-Larche en s'appuyant sur le bulletin d'alerte de la Vézère au Saillant.



COMMUNICATION

Vous les avez peut-être aperçus et même déjà lus ? Le SIAV a été mentionné à plusieurs reprises dans la presse locale ces dernières semaines.

- 6 février 2026 - La Vie Corrèzienne “ Quatre mares inaugurées dans la commune ”
- 14 février 2026 - France 3 “ Inondation – La force de l’habitude ”
- 15 février 2026 - La Montagne “ A Chartrier-Ferrière, quatre mares renaissent ”
- 16 février 2026 - La Montagne “ Pics de crue et débits très importants ”
- 17 février 2026 - La Montagne “ Pourquoi les fortes pluies actuelles ne mettent pas la Corrèze à l’abri d’un épisode de sécheresse cet été ? ”
- 18 février 2026 - La Montagne “ A Chartrier-Ferrière, des mares sortent de l’oubli ”



La GEMAPI implique un **grand nombre d'acteurs**, avec en premier lieu les élus locaux. Leur rôle est primordial dans la mise en place de politiques locales nécessaires à l'atteinte du bon état de l'eau et la nécessaire prévention des risques associés.



L'assemblée du syndicat est composée de **délégués désignés par les EPCI membres**. Leur nombre est déterminé par les statuts du syndicat. En 2026, les statuts du SIAV évoluent et le nombre de délégués est fixé à **19** à partir de la mandature 2026-2032.

Les élus représentent leur collectivité et pilotent les décisions stratégiques.

Un élu a alors deux missions :

- il doit **porter la voix de l'EPCI** auprès du syndicat
- il constitue le **dépositaire des enjeux du syndicat dans la définition des politiques** d'aménagement portées par l'EPCI.

Concrètement, l'assemblée syndicale doit :



Définir la stratégie

- Fixer les orientations politiques en matière de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques
- Prioriser les actions (travaux, études, entretien des cours d'eau, etc.)
- Veiller à la cohérence avec les documents de planification (PAPI, SAGE, etc.)



Décider et voter le budget

- Adopter un budget annuel
- Choisir des investissements (digues, restauration de rivières, bassins de rétention...)
- Déterminer de la participation financière des collectivités membres
- Rechercher des subventions



Superviser les projets

- Valider des programmes de travaux
- Suivre l'avancement des projets
- Évaluer des résultats et ajuster les actions



Représenter et concerter

- Dialoguer avec les services de l'État, les partenaires techniques et financiers
- Concerter les collectivités, les habitants, les agriculteurs, les entreprises, etc.
- Gérer les enjeux locaux (protection des personnes, des biens et de l'environnement)



Assumer la responsabilité politique

- La responsabilité des choix stratégiques
- La sécurisation juridique des décisions
- La gestion du risque inondation sur leur territoire

MAISON DE L'EAU ET DE LA PÊCHE 19

GEMAPI

Afin de structurer et de coordonner des actions de sensibilisations communes et complémentaires en 2026, le SIAV a rencontré la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze au mois de mars.

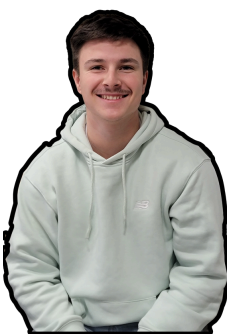


ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

GEMAPI

Le SIAV apporte son expertise pour accompagner des acteurs publics et privés. Ces dernières semaines, le SIAV est intervenu auprès de :

- La commune de St Viance pour une érosion des berges du **ruisseau de la Gratade**
- La mairie d'Objat pour un arbre de berge de la **Loyre** tombé sur la voie verte communale
- La commune de Voutezac au Saillant pour traiter des chablis tombés sur les bacs du pont suite aux crues de la **Vézère**
- La commune de Larche pour un affaissement de berge en bordure de **Vézère**
- La commune d'Uzerche pour une érosion de berges provoquée par les crues de la Vézère entre la Papeterie et le lavoir.



Depuis début février, le SIAV accueille Hugo AULLEN durant 6 mois pour son stage de Master 2 - Sciences de l'Eau de l'université d'Aix-Marseille.

Sa mission : réaliser une étude de faisabilité technique sur le thème de la « **renaturation des berges de la Corrèze** » dans la traversée de la Ville de Brive

Hugo accompagnera aussi les agents du SIAV dans différentes missions pour découvrir toutes les facettes d'un syndicat de rivière et d'une collectivité territoriale.

STAGE OBSERVATION

RESSOURCES HUMAINES

Le SIAV, plus particulièrement M. Rambaud, responsable des travaux du SIAV, a accueilli Timoté VINEL, élève de 3ème à l'école forestière de Meymac, durant 1 semaine, fin mars, pour son stage de découverte.



Dialogue syndicat-EPCI
Représenter le syndicat
Valoriser les activités
Porter les décisions
Organiser une gouvernance adaptée
Coordonner les moyens financiers syndicat-EPCI
Connaissance fine du territoire
Relais local
Défendre l'intérêt général

Tout au long de la mandature, les délégués du syndicat sont **accompagnés**, épaulés et formés par les agents du SIAV.

"LE SIAV, EN 2026, CO-CONSTRUIT DANS SON PÉRIMÈTRE, UN SCÉNARIO DE CHANGEMENT, D'ÉVOLUTION Tourné vers les élus et les populations :

- IL GARANTIT SES MISSIONS, D'ASSURER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE OU L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE D' ACTIONS RELATIVES À LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LES BASSINS VERSANTS DE SON PÉRIMÈTRE (ÉTUDE, EXECUTION, CONTRÔLE, EXPLOITATION, ENTRETIEN DE TOUS TRAVAUX, ACTIONS, OUVRAGES OU INSTALLATIONS PRÉSENTANT UN CARACTÈRE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU D'URGENCE).
- IL TRANSFORME SES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT AVEC L'ARRÊTÉ SIGNÉ PAR LE PRÉFET DE LA CORRÈZE, PORTANT MODIFICATION DE SES STATUTS LE 06 MARS 2026. L'INTÉRÊT DE CETTE ÉVOLUTION EST D'ANTICIPER, DE POUVOIR RÉPONDRE AUX DEMANDES MULTIPLES DES COLLECTIVITÉS CONCERNANT LES ÉVÈNEMENTS NATURELS OU VOLONTAIRES PORTANT ATTEINTES À L'EAU, ACTIONS CONSIDÉRÉES DANS LE CADRE DU GRAND CYCLE DE L'EAU, ET INFLUANT LE PETIT CYCLE DE L'EAU.
- IL ÉVOLUE AUTOUR D'UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE, ADAPTÉE AUX ENJEUX PERMANENTS LIÉS À LA TRANSFORMATION CLIMATIQUE DE NOS TERRITOIRES, À L'ACCELERATION DES CRISES ENVIRONNEMENTALES ET AUX RÉPONSES ATTENDUES À SES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES SUR LA GEMAPI.

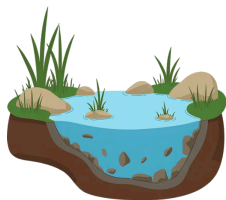
L'ASSOCIATION D'INTERCOMMUNALITÉS EN ENTENTE PAR BASSIN VERSANT ENGENDRE LA CONFIGURATION D'UN PLAN PLURIANNUEL DE GESTION QUI SERA VALIDÉ AVANT L'ÉTÉ (DIAGNOSTICS, DÉFINITION DES ENJEUX, PROGRAMME D' ACTIONS CHIFFRÉS, PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL).

LA QUINTESSENCE DE CES ACTIONS S'ÉCRIT UNIQUEMENT AUTOUR DE L'ÉQUIPE CONSTITUÉE DE SACHANTS, DE TECHNICIENS, D'ADMINISTRATIFS AGUERRIS À LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU.

ENFIN, L'OPPORTUNITÉ DE FÉDÉRER SES PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVÉS ASSURE LA CRÉATION, CETTE ANNÉE, D'UNE IDENTITÉ COMMUNE, D'UN ESPACE PÉDAGOGIQUE ET LUDIQUE, D'UN LIEU DE RECHERCHE ET DE RENCONTRES, D'AIDE À LA DÉCISION, DE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET DE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE : LA MAISON DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ.

LE SIAV EN 2026 SE MÉTAMORPHOSE POUR LE BIEN DE TOUS ET LA SENSIBILISATION DE CHACUN. "

M. DANIEL FREYGEFOND, PRÉSIDENT DU SIAV 2020-2026



GEMAPI

Mathias et Coraline, agents du SIAV, sont intervenus auprès d'élèves de terminale en Aménagement paysager du Campus du végétal pour présenter le SIAV et la GEMAPI et échanger sur la gestion des mares dans le cadre d'un oral du bac à ce sujet.

PPRI

GEMAPI

Participation du SIAV au COTECH le 30 janvier dernier dont l'ordre du jour était le rappel des événements de référence, la définition des aléas et la proposition de cartographie permettant de qualifier les hauteurs d'eau, la dynamique et la représentation de l'aléa



PCAET

GEMAPI

Le 21 janvier, le SIAV était présent lors de la réunion du PCAET de l'Agglo de Brive pour évaluer les indicateurs de l'année 2025 et les perspectives de 2026.

COMITE SYNDICAL ADMINISTRATION

Le 19 à Allasac et le 26 février à Saint-Solve, le SIAV a tenu son débat d'orientation budgétaire suivi d'un comité syndical. Le 26 mars, à Allasac, les élus ont voté le budget du SIAV.

CONCERTATION SUR LE RISQUE INONDATION

GEMAPI

Le 29 janvier dernier, une réunion de travail a été initiée par EDF afin de présenter les bulletins d'alertes sur les prévisions de crue afin d'anticiper l'aléa ainsi qu'une potentielle collaboration entre EDF Hydro et les structures gemapiennes.



CONSEIL DÉVELOPPEMENT

GEMAPI

Le 26 janvier, le SIAV a participé au bilan du conseil de développement de Brive en vue de l'approche de la fin la mandature en février 2026. Ce conseil répondant à l'obligation de la loi VOYNET, le rendant obligatoire pour les EPCI de 50 000 habitants, met en place des instances de démocratie participative sur les enjeux du territoire en collaboration avec les élus et les services.



RÉUNION DDT STRATÉGIE PLAN D'EAU

GEMAPI

Le 24 janvier, le SIAV a participé à la stratégie départementale de mise en conformité des plans d'eau du département. L'objectif principal est de les prioriser et de les hiérarchiser ceux à mettre aux normes en fonction des enjeux environnementaux et des périmètres de protection pour l'alimentation en eau potable.

DATES A RETENIR

25 avril : fêtes des jardins à BRIVE
5 juin : journée de l'environnement
Courant mai/juin : installation de la nouvelle mandature et comité syndical

5 rue des Gaulies 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

05.55.17.07.22

accueil@siav-vezere.fr

